



“Présentation du débat public *La mer en débat*”

22. 09. 2023 |

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

*“Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. ”*

Article 7 de la Charte de l'Environnement –
rendue constitutionnelle en 2005

Les 6 principes de la CNDP :



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

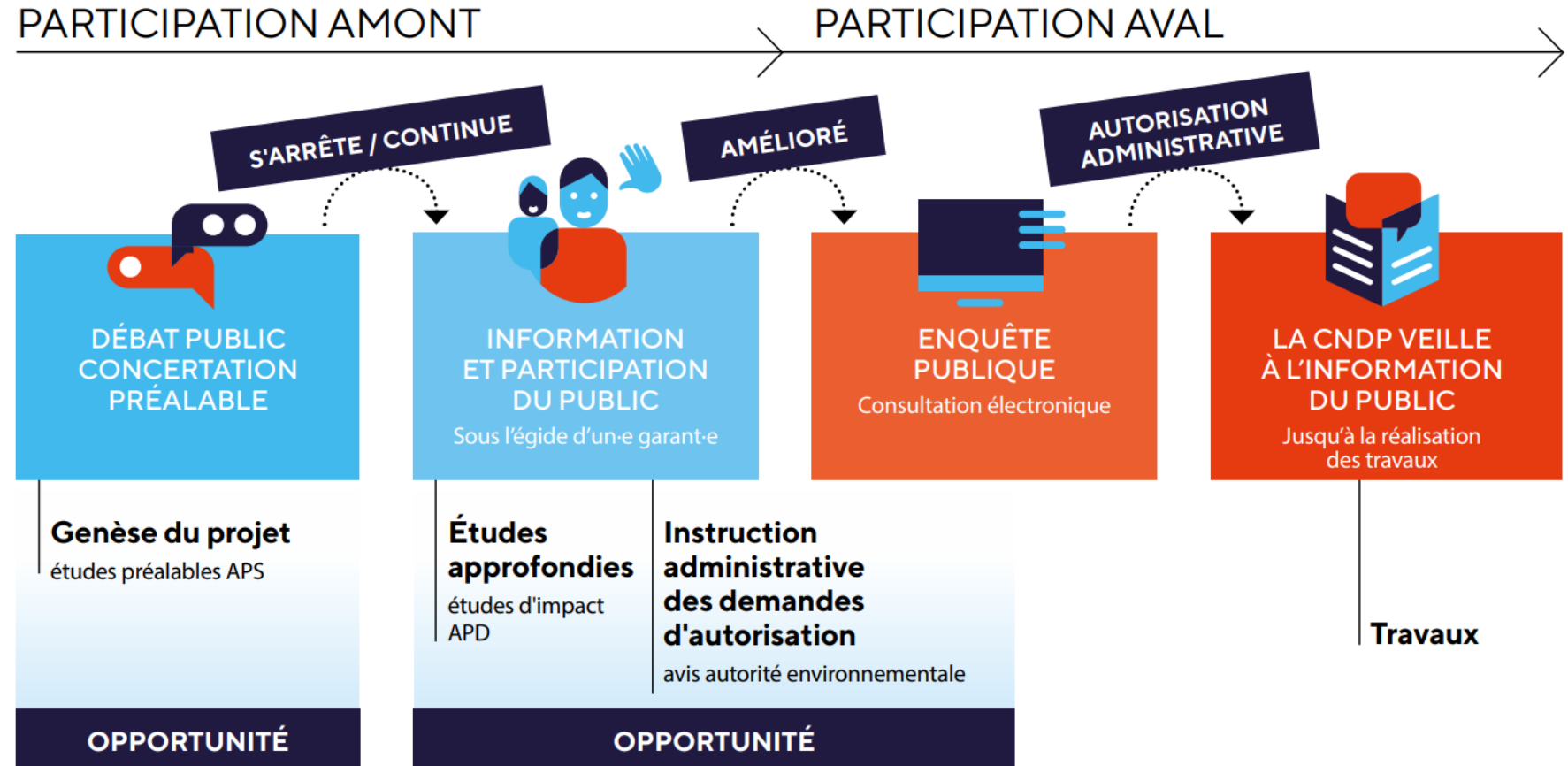
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics

L'organisation d'un débat public :



La structure du débat « La mer en débat » :

1 équipe nationale

Floran Augagneur, Pt
Francis Beaucire, VP
Caroline Werkoff, VP

dans chaque commission particulière

4 équipes locales

Julie Dumont, déléguée régionale
Walter Acchiardi
Isabelle Barthe
Denis Salle

Nathalie Pinel, secrétaire général

pour commission Sud Atlantique

La structure du débat « La mer en débat » sur la façade Sud Atlantique :

- **Phase de préparation du débat public**
- **Novembre 2023 à Mars 2024 : Débat public**
 - Bassin rochelais
 - Bassin d'Arcachon
 - Bordeaux Métropole
 - Pays basque
- **Restitution du débat (2 mois)**
- **Décision du maître d'ouvrage (3 mois)**